

PREFECTURE DES YVELINES

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES ELECTIONS Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Triel-sur-Seine

Il sera procédé à une enquête publique, au titre du code de l'environnement, préalable à la délivrance du :

 permis de construire n° PC 078 624 18 Z0050 concernant la construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Triel-sur-Seine

Durée de l'enquête : 33 jours, du vendredi 5 avril 2019 à 9 h au mardi 7 mai 2019 à 17 h inclus.

Sur décision motivée du commissaire enquêteur, cette enquête pourra être prolongée pour une durée maximale de 15 jours.

Le commissaire enquêteur : Monsieur Pierre Barber, consultant en énergie, environnement et déchets, en retraite.

Lieu de l'enquête :

Un dossier comprenant d'une part le dossier d'enquête composé notamment d'une étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et d'autre part, d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles destiné à recevoir les observations, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Triel-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Le dossier sera consultable sur un poste informatique situé à la préfecture des Yvelines – Direction de la réglementation et des élections – 1 avenue de l'Europe à Versailles.

Il pourra également être consulté sur le site internet suivant : http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations, propositions et contre-propositions du public, pourront être soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Triel-sur-Seine, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, soit adressées par écrit au commissaire enquêteur, domicilié pour cette enquête à la mairie de Triel-sur-Seine, désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions :

- à l'adresse électronique dédiée à l'enquête : pref-dre-voltaiquetriel@yvelines.gouv.fr

Ces observations, propositions et contre-propositions seront consultables par le public sur le site de la préfecture à l'adresse suivante : http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement pendant toute la durée de l'enquête.

Une version imprimée de toutes ces observations sera également mise à disposition du public au siège de l'enquête en mairie de Triel-sur-Seine.

Permanences:

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaiteront, aux jours et heures suivants :

- le vendredi 5 avril 2019 de 9 h à 12 h
- le mercredi 10 avril 2019 de 14 h à 17 h
- le jeudi 18 avril 2019 de 9 h à 12 h
- le samedi 27 avril 2019 de 9 h à 12 h
- le mardi 7 mai 2019 de 14 h à 17 h

La société URBA 234 est porteur du projet.

Toutes informations sur le projet et sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de :

Mathieu Accadebled - accadebled.mathieu@urbasolar.com

Les demandes formulées par le public et les réponses apportées par le maître d'ouvrage seront transmises sans délai au commissaire enquêteur.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye, à la mairie de Triel-sur-Seine aux heures normales d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet de la préfecture : http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement

Le permis de construire sera délivré par le préfet des Yvelines.